

# **Initiative d'alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**

## **Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

### **Renseignements généraux**

#### **1. Qu'est-ce que l'Initiative d'alphabétisation dans les établissements correctionnels?**

L'Initiative d'alphabétisation dans les établissements correctionnels est une initiative conjointe du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le Ministère) et du ministère du Solliciteur général. Elle propose des services d'alphabétisation et de formation de base aux personnes en détention provisoire ou en placement sous garde dans certains établissements correctionnels choisis de l'Ontario. Ce projet pilote est un élargissement du Programme d'alphabétisation et de formation de base d'Emploi Ontario.

L'Initiative finance actuellement 11 fournisseurs de services pour qu'ils offrent chaque année des services d'alphabétisation et de formation de base à quelque 500 apprenants dans 11 établissements correctionnels dans toute la province.

#### **2. Pourquoi cette initiative a-t-elle été mise en œuvre?**

Les adultes incarcérés se heurtent à des obstacles importants à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à l'inclusion sociale. Environ 75 % de la population carcérale n'a pas terminé la 12<sup>e</sup> année et 20 %, la 9<sup>e</sup> année.

Les chances de réussite de la réinsertion sociale après la mise en liberté sont meilleures lorsque les contrevenants ont davantage d'occasions de participer à des activités d'apprentissage et de formation et à de la réadaptation, ce qui augmente les perspectives d'emploi et contribue, en fin de compte, à réduire le risque de récidive.

# **Initiative d'alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**

## **Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

Il n'existe actuellement aucune méthode uniforme pour offrir des cours d'alphabétisation et de la formation aux compétences essentielles dans les établissements correctionnels de l'Ontario. L'Initiative d'alphabétisation dans les établissements correctionnels a été lancée à l'automne 2017 pour aider à combler ce manque.

Les participants au programme, dont un grand nombre font face à des obstacles importants, ont ainsi la possibilité d'acquérir des compétences dont ils pourront ensuite se servir pour pousser davantage leur apprentissage, enrichir des activités de formation et peut-être même faciliter leur accès à l'emploi à l'avenir.

### **3. Pourquoi élargit-on l'Initiative?**

Le Ministère a réalisé une évaluation de l'Initiative pour la période allant de septembre 2017 à décembre 2018. Un sondage des participants et les données administratives extraites du système de données du Ministère (le Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario) ont servi à alimenter l'analyse. L'évaluation a donné des premiers résultats positifs, notamment :

- La rétroaction des participants a révélé que la plupart d'entre eux étaient très satisfaits de la formation reçue.
- Les participants tireraient profit d'une formation élargie, que ce soit par plus de temps passé en classe ou avec l'instructeur ou par un accès accru aux ressources soutenant leur apprentissage.
- Dans la plupart des cas, les participants ont indiqué avoir l'intention de poursuivre leur formation après leur mise en liberté.

## **Initiative d’alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**

### **Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

Les résultats de l’évaluation et la rétroaction provenant des fournisseurs de services, des participants ainsi que des bureaux régionaux du Ministère ont révélé un intérêt marqué pour le maintien de l’Initiative, mais aussi pour son élargissement.

Le projet pilote sera étendu à cinq établissements correctionnels supplémentaires et servira jusqu’à 700 apprenants de plus chaque année (soit au total, 16 établissements correctionnels et jusqu’à 1 200 apprenants). Ces nouveaux apprenants seront répartis entre les fournisseurs de services actuels et les nouveaux fournisseurs.

#### **4. Pour donner suite à l’évaluation, que fera le Ministère pour accroître la responsabilisation de manière à assurer l’obtention de résultats positifs?**

Le Ministère collaborera étroitement avec le ministère du Solliciteur général afin d’améliorer la diffusion des données sur les clients, de perfectionner les critères de mesure du rendement et de bien comprendre et communiquer les résultats obtenus pour les clients. De plus, les ministères collaboreront entre eux pour mettre au point un meilleur cadre d’évaluation s’appuyant sur des données basées sur les résultats et misant sur l’utilisation efficace des ressources publiques.

#### **5. Dans quels établissements correctionnels l’Initiative d’alphabétisation est-elle proposée?**

Actuellement, l’Initiative d’alphabétisation dans les établissements correctionnels est proposée dans les établissements suivants un peu partout en Ontario :

1. Prison de Kenora
2. Centre de traitement et de détention provisoire d’Algoma
3. Prison de Sudbury
4. Prison de Thunder Bay

**Initiative d'alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**  
**Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

5. Centre de détention de l'Est de Toronto
6. Centre Vanier pour femmes (Milton)
7. Centre de détention de Hamilton-Wentworth
8. Centre de détention de Niagara
9. Centre de détention du Sud-Ouest
10. Centre de détention de Quinte
11. Centre de détention d'Ottawa-Carleton.

L'élargissement de l'Initiative permettra de la proposer dans les établissements suivants :

1. Centre correctionnel de Thunder Bay
2. Institut correctionnel de l'Ontario (Brampton)
3. Centre de détention du Sud de Toronto
4. Complexe correctionnel Maplehurst (Milton)
5. Centre correctionnel du Centre-Est (Lindsay).

**6. Combien de fournisseurs de services participent à l'Initiative?**

Initialement, 11 fournisseurs de services avaient été sélectionnés pour exécuter les programmes d'alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels choisis un peu partout dans la province. Du fait de l'élargissement, ce chiffre est désormais de 14 fournisseurs.

**Initiative d’alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**  
**Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

**Processus de sélection**

**7. Comment les fournisseurs de services participant à l’initiative ont-ils été choisis?**

L’évaluation et la sélection des fournisseurs de services ont été réalisées à partir de données sur le rendement des fournisseurs de services et d’information stratégique obtenue à l’échelon local, et ce, afin de garantir l’application d’une approche fondée sur des éléments probants. Les critères suivants ont été utilisés pendant le processus :

- Capacité organisationnelle d’offrir en cours d’exercice une formation aux compétences essentielles d’une durée limitée.
- Expérience auprès de personnes ayant des obstacles complexes à surmonter pour réussir, notamment les groupes autochtones et les femmes vulnérables.
- Expérience de la prestation de programmes dans des établissements correctionnels ou capacité de nouer les liens nécessaires à cette fin.
- Connaissances de la collectivité, de la région et de son réseau Emploi Ontario.
- Capacité éprouvée à atteindre les objectifs relatifs à la norme provinciale de qualité des services, et à atteindre ou dépasser les objectifs liés au nombre d’apprenants.
- Pas d’examen officiel tenu l’année précédente.

**Initiative d’alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**  
**Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

**8. Un fournisseur de services peut-il exécuter l’Initiative d’alphabétisation dans les établissements correctionnels dans plusieurs de ces établissements?**

Oui. Si le fournisseur de services remplit les critères de sélection, il peut exécuter le programme dans plusieurs établissements.

**9. Comment a-t-on choisi les établissements correctionnels devant participer à l’initiative?**

Les établissements correctionnels ont été choisis selon divers facteurs – le peu d’activités d’éducation et de formation offertes, la taille de la population carcérale, une forte demande pour de telles activités compte tenu de la population carcérale, etc. La priorité a été accordée aux établissements avec des femmes ou des Autochtones.

**10. Quelles sont les prochaines étapes pour les nouveaux fournisseurs de services invités à participer à l’Initiative et pour les fournisseurs actuels qui acceptent de servir davantage d’apprenants?**

Les fournisseurs de services collaboreront avec leurs conseillers en emploi et en formation afin de modifier les ententes pour y inclure de nouveaux objectifs liés au nombre d’apprenants, les modalités de financement et les activités propres à cette initiative.

**Initiative d'alphabétisation et de formation de base dans les établissements correctionnels**  
**Foire aux questions pour le réseau Emploi Ontario**

**Apprenants**

**11. Combien d'apprenants cette initiative aidera-t-elle et comment a-t-on procédé pour établir ce chiffre?**

L'objectif annuel de 1 200 apprenants repose sur l'estimation du ministère du Solliciteur général selon laquelle 20 % de la population carcérale des établissements seraient intéressés par des activités d'alphabétisation et de formation de base.

Toutefois, le pourcentage d'apprenants servi dans chaque établissement variera selon la taille des classes dans un milieu carcéral, les protocoles de sécurité et la capacité des fournisseurs de services.

**12. Que se passe-t-il si un apprenant quitte l'établissement correctionnel avant d'avoir terminé sa formation?**

Si un apprenant quitte un établissement correctionnel avant d'avoir terminé la formation et souhaite poursuivre le Programme d'alphabétisation et de formation de base, il sera aiguillé vers d'autres fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base dans sa région.